

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 009-366/08/BC

**■ Opérations Métro et Tramway - Marché de contrôle externe n°05/139 -
Approbation de l'avenant n°2
DGMT 08/1525/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n°TRA 7/076/BC du 11 février 2005, le Bureau de la Communauté Urbaine autorisait le lancement d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics en vue de la passation d'un marché relatif au contrôle externe.

Au titre des opérations métro et tramway, les prestations de ce marché portent principalement sur :

- le contrôle des bétons, remblais et revêtements de surface, des armatures ainsi que des étanchéités,
- les contrôles géotechniques.

Les contrôles extérieurs sont étendus à la géotechnique pour la vérification éventuelle des résultats des essais exécutés dans le cadre du contrôle intérieur effectué par l'entrepreneur.

Par délibération n°TRA 7/523/BC du 27 juin 2005, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le marché correspondant, attribué par la Commission d'Appel d'Offres à la société SCETAUROUTE.

Il s'agit d'un marché à bons de commande au titre de l'article 71 du Code des Marchés Publics conclu pour une durée de 3 ans, pour un minimum annuel de 500 000 € HT soit 598 000 € TTC et un maximum de 2 000 000 € HT soit 2 392 000 € TTC. Il a été notifié au titulaire en date du 30 août 2005 sous le n°05/139, soit une fin du marché au 30 août 2008.

Par délibération n° FAG 7/1032/07 BC du 17 décembre 2007, le Bureau de la Communauté Urbaine approuvait l'avenant n°1 au marché n°05/139. Cet avenant sans incidence financière avait pour objet d'acter le changement de titulaire du marché, la société EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT se substituant à SCETAUROUTE pour l'exécution des prestations du marché.

Depuis la notification du marché, les plannings de réalisation du métro et du Tramway ont été réorganisés.

En effet, le phasage du projet de Tramway a entraîné le report des dates de mise en service des tronçons Eugène Pierre – Noailles et Gantès-Arenc, fixées respectivement à l'automne 2008 et à fin 2009.

De même, le projet de prolongement de la ligne 1 du métro a fait l'objet d'un report de délai avec une mise en service fixée au dernier trimestre 2009.

Les travaux précités impliquent la réalisation de contrôles, or, lesdits travaux ne seront pas achevés au terme du marché 05/139 tel qu'il avait été déterminé initialement.

Au vu des éléments précités, afin de couvrir les besoins des opérations encore en cours et d'assurer une continuité dans l'exécution des prestations de contrôle externe, il convient par conséquent de prolonger la durée du marché sans augmentation du montant maximum initialement fixé.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'arrêté Préfectoral n°203-60 en date du 24 décembre 2003 déclarant l'utilité publique du projet de prolongement de la ligne 1 du métro de la Timone à la Fourragère.
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 03/016/CC du 14 Février 2003 approuvant l' avant-projet et l'Autorisation de Programme relative aux études et aux travaux du prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille de La Timone à La Fourragère ;
- La délibération du Conseil de Communauté n°TRA/5/404/CC en date du 27 juin 2003 approuvant les avant-projets et la revalorisation de l'autorisation de programme pour la modernisation, le prolongement et de la création de trois lignes de tramway de l'agglomération marseillaise ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 8/425/CC en date du 25 juin 2004 approuvant le coût d'une première phase de travaux du projet tramway constituée des tronçons Noailles-Les Caillols et la Blancarde-Gantès et la demande de subventions correspondante
- La délibération du Bureau de la Communauté Urbaine n°TRA 7/076/BC du 11 février 2005 approuvant le lancement d'un appel d'offres en vue de la passation d'un marché relatif aux prestations de contrôle externe ;
- La délibération du Bureau de la Communauté Urbaine TRA 7/523/BC du 27 juin 2005 approuvant le marché correspondant attribué à la société SCETAUROUTE ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° TRA 4/083/CC du 12 février 2007 approuvant l'avant projet du prolongement du Tramway de Gantès à Arenc ;
- La délibération n° TRA16/339/CC du Conseil de Communauté du 26 mars 2007 portant augmentation de l'Autorisation de Programme de l'opération de prolongement de la ligne 1 de métro de la Timone à la Fourragère ;
- La délibération n° FAG 7/1032/07 BC du Bureau de Communauté approuvant l'avenant n°1 au marché n°05/139 ;
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 juin 2008

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le marché de contrôle externe conclu pour les besoins des opérations Métro et Tramway a été passé pour une durée de 3 ans avec une fin de marché prévue le 30 août 2008 ;
- Que postérieurement à la notification dudit marché, les plannings de réalisation des 2 opérations ont été modifiés, entraînant un report des dates de mises en service des 4 nouvelles stations du métro et des tronçons de Tramway Eugène Pierre-Noailles et Gantès-Arenc ;
- Qu'afin de poursuivre les prestations de contrôle externe déjà engagées à ce jour, et effectuer ces prestations jusqu'au terme des opérations, il convient de prolonger la durée du marché 05/139 dans le cadre du présent avenant.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Dans le cadre des projets Métro et Tramway de Marseille, et afin d'assurer la continuité des prestations de contrôle externe déjà réalisées, est approuvé l'avenant n°2 sans incidence financière au marché n°05/139 conclu avec la société EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT ayant pour unique objet la prolongation d'une année de la durée du marché qui est ainsi portée de 3 à 4 ans.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant ci-annexé.

Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI